

Quentin GRARE
11 J Pl. Charles Lindbergh - Rés. Concorde
97351 Matoury
Tél : 0694 23 13 44
Courriel : quentin.grare@gmail.com

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville de Kourou
30 Avenue des Roches
97310 Kourou

Matoury, le 07 janvier 2019

Lettre recommandée avec accusé de réception

*Copie adressée par courriel à Madame Raïssa JUDICK, Services Techniques Municipaux de Kourou / Pôle Foncier
Copie adressée par courriel à l'adresse dédiée : urbanisme@ville-kourou.fr*

Objet : Révision du Plan Local d'Urbanisme - Demande d'évolution du zonage sur le secteur PK6

Monsieur le Maire,

Je me permets de vous adresser par la présente, une demande d'évolution de zonage concernant le secteur PK6, au niveau des parcelles cadastrées suivantes : section BX n° 37 et section BX n° 40.

Cette demande intervient dans le cadre d'un projet de création d'entreprise que j'ai eu le privilège de vous présenter précédemment. Pour rappel, mon souhait est d'implanter un projet écotouristique sur une parcelle située le long de la crique Passoura. Atout France, l'agence de développement touristique nationale traduit l'écotourisme à travers trois piliers principaux : la préservation environnementale, des retombées positives pour les communautés locales et la création de lien social entre les individus.

La révision actuelle du plan local d'urbanisme identifie le secteur PK6 en zone naturelle. Or, cette affectation de zone ne permet aucun développement. Ainsi, je sollicite auprès de vos services que cette zone puisse être affectée en zone naturelle de loisirs. Celle-ci permet une construction et une exploitation possible pour l'hébergement touristique, dès lors qu'elle est respectueuse de l'environnement.

Afin de conforter ma demande, je vous prie de retrouver ci-dessous les raisons pour lesquelles je considère une évolution du zonage nécessaire :

- Le secteur du tourisme est évalué à 9% du PIB, il s'agit du deuxième secteur économique de la Guyane, juste après le spatial. A Kourou, où l'offre d'hébergement est particulièrement bien développée, ce nouvel établissement renforcerait la capacité d'accueil de la ville. De plus, ce concept répond aux attentes d'une clientèle locale, nationale et internationale.
- Ce projet s'inscrit dans l'une des stratégies portées par la CCDS : la réhabilitation des criques présentes sur le territoire de la communauté d'agglomération.

- Ce projet répond aux stratégies de développement retenues lors du dernier Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs de la Guyane : hébergement authentique à la Guyane, projet engagé dans une démarche d'éco-labélisation et de développement durable.
- Ce projet est porté par un jeune de Kourou, parti se former et se spécialiser dans l'Hexagone et de retour aujourd'hui pour contribuer au développement économique et touristique de sa commune natale.
- Ce projet sera implanté de manière à préserver au maximum l'environnement : construction bioclimatique, sélection de matériaux de construction locaux, production d'énergie renouvelable, politique d'achat visant à réduire la production de déchets, référencement de producteurs locaux, entre autres.

Toutes ces raisons me poussent à considérer qu'une évolution de zonage devrait être accordée au secteur PK6. Cette évolution contribuera au développement économique de la commune à travers des valeurs environnementales et sociales fortes. La biodiversité présente sur place sera protégée et mise en valeur afin de favoriser l'attractivité touristique du territoire.

Par avance, je tiens à vous remercier du temps que vous accorderez à ma demande. Sachez que je me tiens à votre entière disposition pour vous fournir toutes précisions nécessaires. Enfin, je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir agréer mes salutations les plus distinguées

Respectueusement,

Quentin GRARE



Pièce jointe :

Extrait de plan cadastral de la section BX, parcelles n° 37 et n° 40.

Extrait de plan cadastral de la section BX, parcelles n° 37 et n° 40.

